

## Que deviendront vos plastiques ?

Vos plastiques seront acheminés vers des entreprises spécialisées pour y subir un recyclage matière.

Afin de vous délivrer un **certificat** personnel attestant de la collecte de vos plastiques, un agent enregistrera vos coordonnées au moment du dépôt.



## Attention !

Les autres plastiques seront refusés : les films d'enrubannage non mis en balle, les sacs d'engrais de 50 kg, les bidons, les ficelles, les films tissés, les filets paragrêle...

Cette action s'inscrit dans un programme régional initié par l'Ademe, le Conseil régional, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Chambre régionale d'agriculture. Il vise à aider à la mise en place en Pays de la Loire de filières pérennes de collecte et d'élimination des déchets des exploitations agricoles.



**Agriculteurs,**  
votre participation est essentielle pour **pérenniser** cette collecte.

A l'échelle de notre département, la Mission de recyclage agricole des déchets (Mrad) prend en charge l'organisation des opérations de collecte des bâches plastiques agricoles.

Le coût du transport est pris en charge par les organismes économiques. Chacun contribuant à proportion du nombre de sites mobilisés. Au total, 34 sites sont ouverts dont 1 déchetterie. Une quinzaine de chantiers de mise en balles seront organisés dans les Mauges par la Fdcuma.

### Les partenaires départementaux :

Chambre d'agriculture, Conseil général, Terrena, Capl, Cam, Coopérative des 3 Provinces, Ets Pelé, Négoce Grains, Amc, Ets Boucheron, Ets Tijou, Scpa, Msa, Fdcuma, Fdsea, Cdja, Groupama

Avec la participation du Conseil général de Maine-et-Loire



# Plastiques agricoles usagés

Collecte en **Maine-et-Loire**

Du lundi 7 novembre  
au vendredi  
18 novembre 2005



Big-bags uniquement dans le Baugeois

### Sont concernés :

- vos bâches d'ensilage
- vos films d'enrubannage, en balles
- vos plastiques de grands tunnels
- vos plastiques de serres horticoles **NOUVEAU**
- vos films de forçage, paillage et petits tunnels
- vos big-bags (sacs d'engrais de 500 kg)

Uniquement dans le Baugeois

Action ouverte à tous les agriculteurs, organisée par la Mission de recyclage agricole des déchets (Mrad)

# Comment faire ?

## [EN PRATIQUE]

**1** Enlevez les corps étrangers (ferraille, bois, cailloux, terre...) en secouant vos plastiques.



**2** Conditionnez **séparément** vos différents types de plastiques :

- **Soit en paquets** (obligatoire pour les big-bags et les plastiques de serres horticoles).  
Pliez et ficellez-les (ficelle en plastique).
- **Soit en balles** (de préférence pour les bâches d'ensilage et obligatoire pour les films d'enrubannage).  
Disposez les plastiques en andains et pressez des petites balles (moins de 90 cm de diamètre) avec un round-baller à chambre variable.



**3** Apportez-les alors sur un site de collecte ou sur un chantier de mise en balles.



Chaque lot sera contrôlé : tout plastique non conditionné ou présentant des corps étrangers sera refusé.

**Films épais :**  
Bâches d'ensilage, films d'enrubannage\*, grands tunnels, serres horticoles : **GRATUIT.**

**Films fins :**  
Films de forçage, de paillage et petits tunnels : factures **61 € HT** la tonne, coût du recyclage.

**Big-bags :**  
**GRATUIT.**

# Où et quand déposer vos plastiques ?



Big-bags uniquement dans le Baugeois

**Du lundi 7 novembre au vendredi 18 novembre 2005 (exclusivement)**

Pour tout renseignement complémentaire, contactez : Yoann CORVAISIER, Mission de recyclage agricole des déchets, Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire, au 02 41 96 75 79.

## Sites de collecte

Films épais	Films fins	Big-bags	
●	○	△	<b>Terrena</b>
◆			<b>Cam</b>
■	□	△	<b>Capl</b>
+	△		<b>Déchetterie</b>
●	△		<b>Syndicat des négociants (nom du négociant)</b>
★			<b>Coop. des 3 Provinces</b>

